LA QUESTION FRANÇAISE

(*Suite et fin*)

(TRADUCTION)

Au rédacteur du *Mail*.

Monsieur,

L'honorable M. Ross, le ministre actuel de l'instruction publique dans Ontario, alors membre de la Chambre des communes, et M. Casey, M. P., critiquèrent mon discours, mais ils ne s'attaquèrent pas à l'exactitude de mes renseignements. L'honorable M. Laurier allégua même qu'il ne savait pas que ses amis d'Ontario eussent soulevé le cri de la domination française. Le *Mail* ne put se résigner à avaler une pareille dose d'ignorance réelle ou factice. Son article est tellement flatteur pour moi que je le passerais sous silence, s'il n'était de nature à mettre en relief sa volte face sur cette même question de la domination française. Ecoutons ce journal à la date du 29 avril 1882.

M. Tassé, M.P., a fait un coup d'audace dont il s'est bien tiré, quand il a relevé le cri de "French Domination," sans offenser personne, excepté peut-être un individu ; il a complètement gâté le jeu du *Globe*, qui veut faire croire que les Canadiens-français mènent le pays. Les chiffres donnés par M. Tassé, concernant la proportion respective des éléments français et anglais dans le service public, ne manquaient certes pas d'intérêt mais ils furent eclipsés par les aspects tout politiques de la cause qu'il exposait. Il fit voir que pendant que les organes grits d'Ontario criaient partout que le Canada était soumis à la "domination française," les journaux libéraux (français) de la province de Québec, déclaraient que sous le régime tory, la race française était négligée et outragée. La manière dont M. Tassé a exposé l'hypocrisie qui caractérise un pareil état de choses fut des plus convaincantes. Quand M. Laurier a avoué qu'il ignorait que la presse grite d'Ontario eut lancé le cri de "French Domination," il affichait clairement l'ignorance où sont les rouges des courants d'idée qui circulent dans leur propre parti, ou bien il se rendait coupable de quelque chose ressemblant à une prévarication. M. Laurier lit-il le *Globe*? S'il le fait on ne peut guère admettre qu'il ignorait le cri de "French Domination." Les rouges trouvent plus agréable probablement d'ignorer l'organe de leur parti dans Ontario. Il leur faut payer assez cher et souffrir assez pour leur alliance avec lui. Ils ont certainement droit à quelque sympathie, car ils ont à souffrir plus d'insultes, plus d'ennuis, plus de mauvais traitements que des hommes n'en devraient attendre de la part d'alliés. De temps à autre, comme sur la question des frontières, ils se révoltent, le vers se replie, mais en règle générale, M. Laurier et M. Casgrain prennent les insultes faites à leur race avec beaucoup de calme, de bonne humeur, et—le dirons-nous—avec beaucoup d'indifférence.

L'exposé que M. Tassé a fait d'une phase de leur hypocrisie, ne peut manquer de suggérer les autres phases chez des gens pour qui la carrière politique présentement est synonyme d'effacement.

Jusqu'alors le *Globe* avait prétendu que les Canadiens-français étaient traités trop libéralement ; mais il vint soudainement à la conclusion que ces chiffres détruisaient complètement ses anciennes prétentions. Il admit implicitement leur exactitude en déclarant que si les employés français n'étaient pas plus nombreux, c'est qu'ils n'étaient pas compétents. Laissez-moi vous citer l'extrait suivant d'un article qu'il publia le 27 avril 1882, en réponse à mon discours :

Si les Canadiens-français ne réussissent pas en plus grand nombre à obtenir des places dans le service civil, la raison est bien simple. C'est que le nombre de ceux qui ont la compétence voulue pour occuper des positions responsables est moindre que celui des autres nationalités—non pas qu'ils soient moins intelligents ou moins instruits, mais parce qu'un trop grand nombre d'entre eux refusent d'apprendre l'anglais. Leur isolement systématique, leur répugnance pour les idées, la manière de penser et les méthodes de leurs concitoyens anglais dans les affaires contribuent énormement à les rendre impropres à remplir des charges pour lesquelles ils auraient du reste la compétence voulue. L'étude de l'anglais est systématiquement entravée dans la province de Québec. Il est établi qu'un homme public bien en vue infligea un jour une correction sévère à son fils pour s'être rendu coupable d'apprendre une langue parlée par les trois quarts de la population canadienne.

Quelle insulte gratuite ! Quelle ridicule histoire au sujet de cet homme public qu'il se garde bien de nommer et qu'il dit avoir flagellé son fils, parce qu'il éduquait la langue de Shakespeare ! Loin d'être négligé, l'enseignement de l'anglais n'a jamais été si répandu qu'il l'est aujourd'hui dans la province de Québec. Et dire que c'est au moyen de pareilles fables, de pareils mensonges, que le *Globe* a pendant si longtemps empoisonné l'esprit public d'Ontario.

J'ai formé partie du service public d'Ottawa, et je n'ai pas connu un seul employé français qui n'eut pas une connaissance quelconque de la langue anglaise. La prétention du *Globe* est si peu fondée qu'un très grand nombre de Canadiens-français ont subi leur examen pour le service civil dans les deux langues, et qu'ils attendent aujourd'hui de l'emploi. C'est Charles-Quint qui a dit : *Autant de langues qu'on sait autant de fois on est homme.* Le Canadien-français instruit apprend suffisamment de grec, de latin et d'anglais pour quadrupler sa capacité intellectuelle. Que ses concitoyens d'autres origines le rencontrent à mi-chemin en étudiant sa langue et ils ne manqueront pas de mieux s'apprécier. Alors, mais alors seulement sera comblée l'abime qui existe entre les deux races.

La situation s'est quelque peu améliorée dans la dernière décade. La liste officielle de l'année dernière montre que le nombre total des officiers du gouvernement fédéral était de 4,458 dont 825 Français.

SERVICE INTÉRIEUR

	Français	Anglais
Bureau du gouverneur-général	0	5
Conseil privé	4	17
Justice	1	14
Milice et défense	11	19
Secrétaire d'Etat	9	14
Bureau du service civil	1	3
Imprimerie publique	4	14
Département de l'Intérieur	9	56
Police à cheval	1	4
Affaires des Sauvages	2	30
Auditeur-général	2	19
Finances	2	38
Revenus de l'Intérieur	6	22
Douanes	2	27
Bureau de Poste	23	167
Agriculture	25	16
Marine	2	17
Pêcheries	3	16
Travaux Publics	16	11
Chemins de fer et canaux	9	19
Sénat	12	14
Chambre des Communes	30	40
Total	174	582

SERVICE EXTÉRIEUR

	Français	Anglais
Justice	59	168
Milice et défense	8	10
Intérieur	11	52
Police à cheval	3	41
Affaires des sauvages	12	94
Finance	0	38
Revenus de l'Intérieur	86	324
Douanes	107	893
Bureau de poste	208	869
Agriculture	25	66
Marine	76	229
Pêcheries	2	18
Chemins de fer et canaux	54	249
Total	651	3051
Service intérieur	174	582
	825	3633

Quoique cet état soit plus satisfaisant que celui que j'ai soumis à la Chambre des communes, il n'en reste pas moins acquis que les Français ne reçoivent pas un cinquième des emplois publics, pour ne pas parler de la différence des salaires, alors qu'ils ont droit à plus d'un quart. Voilà ce que vous appelez la Domination française !

Complétons cette statistique par d'autres chiffres encore plus concluants. Sur huit lieutenants-gouverneurs du Dominion, un seul est français ; sur 15 ministres fédéraux, 3 sont français ; sur dix-neuf sous-chefs de département, quatre sont français ; sur 76 sénateurs, 18 sont français ; sur 214 membres de la chambre des communes, 53 sont français ; sur 7 juges des cours Suprêmes et d'Echiquier, 2 sont français ; sur 6 juges de la cour du Banc de la Reine de Québec, 3 sont français ; sur 26 juges de la cour Supérieure de Québec, 18 sont français. Je ne sache pas qu'il y ait un seul juge français dans Ontario, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Edouard et la Colombie Anglaise. Et cependant ces cinq provinces avaient une population française de 211,667, d'après le dernier recensement, c'est-à-dire qu'il y avait un plus grand nombre de Français dans ces provinces qu'il n'y avait de protestants dans Québec, alors au nombre de 188,309.

La minorité parlant anglais de Québec est représentée par un ministre fédéral sur quatre, par 6 sénateurs sur 24, par 11 membres de la Chambre des communes sur 65. Je voudrais pouvoir dire que la minorité française des autres provinces est aussi bien traitée.

Un autre point qui mérite d'être mentionné. Le dernier guide postal démontre qu'il y avait au mois d'avril dernier, dans la province de Québec, 1357 bureaux de poste, dont 805 étaient tenus par des Canadiens-français, et 552 par des officiers d'une autre origine. Où est l'ostracisme ?

On compte aussi 7 conseillers législatifs parlant anglais sur 24 et 13 membres de l'assemblée législative sur 65. Avant l'arrivée de M. Mercier au pouvoir, la minorité était toujours représentée par deux ministres à qui l'on confiait des portefeuilles importants. A cet égard, j'admets que vous avez maintenant un grief, et que ce grief devrait être redressé promptement, votre seul ministre n'étant là que pour la forme, n'ayant ni influence ni portefeuille. Cette anomalie exceptionnelle est due sans doute au fait que pas un seul député anglais n'a été élu à la dernière élection comme partisan de M. Mercier.

Vous aimerez peut-être à savoir comment la minorité est traitée par le gouvernement français de Québec, dans sa distribution du patronage public. Je puis vous renseigner en vous mettant sous les yeux l'état suivant que j'ai préparé au moyen de comptes publics pour l'année 1886, les derniers qui soient publiés.

	FRANÇAIS		ANGLAIS	
	No	Salaires	No	Salaires
Bureau du Lieutenant Gouverneur	1	100 00	3	2,450 00
Conseil Exécutif	3	2,800 00	....	....
Secrétaire de la Prov.	9	11,647 50	1	1,200 00
Bur. du Régistrateur	3	2,800 00	....	....
Bur. du Procur. Gén.	5	8,766 66	....	....
Bureau du Trésor	1	800 00	10	14,050 00
Bureau de l'Auditeur	6	6,350 00	3	3,650 00
Bureau des Terres de la Couronne	29	29,690 00	8	12,050 00
Agriculture et Travaux Publics	15	15,632 32	3	7,600 00
Instruction publique	10	41,926 00	5	5,320 00
Chemins de fer	1	400 00	1	4,000 00
Shérifs	25	81,528 00	6	20,023 00
Coroners	17	4,230 00	6	6,820 00
Magistrats de district	6	7,420 00	1	2,325 00
Médecins des prisons	3	1,160 00	4	1,200 00
Inspecteurs des bur'x	4	5,200 00	2	4,300 00
Agence des terres	19	50,240 00	16	47,480 00
Cadastrage	3	3,210 00	1	2,400 00
Gazette officielle	5	11,479 00	....	....
TOTAL	165	$285,379 48	70	$134,868 00

Les citoyens anglais de Montréal sont justement fiers de la position importante qu'ils occupent dans le commerce, la finance, la marine, les chemins de fer, etc. Les Anglo-Saxons peuvent être un peuple de boutiquiers, d'après le mot de Napoléon, mais les boutiquiers gouvernent le monde. Ici, ils ont puissamment contribué à assurer à Montréal sa prédominance comme métropole commerciale du Canada. Et vous ne trouverez personne mieux disposé que votre contradicteur à leur donner tout le crédit qu'ils méritent si richement.

L'une de nos commissions publiques les plus importantes est la commission du havre. Elle se compose de 9 membres, y compris le maire de Montréal. Les noms suivants vous démontreront qu'il y a pas l'ombre la plus légère de domination française dans cette commission : MM. Andrew Robertson, président, l'honorable J. B. Rolland, Edward Murphy, Henry Bulmer, Victor Hudon, Hugh McLennan, Charles H. Gould, Andrew Allan. J'ai examiné la liste des commissaires du havre de 1830 à 1887. On y trouve 51 noms dont 15 seulement d'origine française. Il faudra donc aller ailleurs pour trouver le spectre qui vous hante !

Passons maintenant à la représentation municipale dans la grande cité. Pendant bien des années l'élément anglais a dominé dans le conseil tout en étant la minorité ; à l'heure actuelle sur 36 échevins 20 sont français et 16 appartiennent à d'autres origines. Les employés sous leur contrôle sont au nombre de 100, dont 63 sont français et 37 d'autres races. De 1852 à 1887 les maires de Montréal ont été : MM. Chas Wilson, W. Nelson, H Starnes, C. S Rodier, J. L. Beaudry, W. Workman, C. Coursol, Frs. Cassidy, A. Bernard, Dr Hingston, S. Rivard, H. Beaugrand et J. J. C. Abbott. Le titulaire actuel fut élu par une majorité écrasante contre un Canadien-français, l'échevin Rainville. Le soir de la victoire, il déclara publiquement que, sans l'appui généreux de mes compatriotes, il n'aurait pas triomphé. Je détache l'extrait suivant de son discours qui fut applaudi à outrance, d'après le compte-rendu de la *Montreal Gazette*, 2 mars 1887 :

Nous ne devons pas oublier que nous devons en grande partie notre victoire, je puis dire même presque en entier à la magnanimité et à la générosité de nos amis les Canadiens-Français. C'a été une pensée bien belle et bien amicale qui leur a fait proposer, après que l'un des leurs eut occupé la mairie quelques années, que ce fut au tour d'un citoyen d'origine anglaise. Les Canadiens-français annoncèrent que leurs concitoyens d'origine anglaise devraient avoir la satisfaction de voir l'un des leurs installé dans le fauteuil du premier magistrat de la cité. Plusieurs personnes prétendaient que leur offre n'était pas plus sincère que les promesses de leurs chefs et de leurs journaux ne serait tenue. Je ne l'ai jamais pensé moi. J'ai toujours cru au contraire que du moment que les Canadiens français prenaient une décision, du moment qu'ils engageaient leur sincérité, leur parole valait un acte et il n'y avait pas à craindre que leur promesse ne fut pas honorée. Je savais qu'avec les hommes éclairés et bien intentionnés du groupe canadien-français nous pouvions compter sur la parole d'honneur.

Ab uno disce omnes. Je n'ai pas le relevé des autres villes et villages, mais je suis convaincu que l'on trouvera presque partout la même libéralité, le même respect des droits égaux, le même désir de jouir en commun avec nos concitoyens d'autres origines, des avantages inestimables des libertés politiques et municipales qui ont fait de la province un exemple digne d'être suivi par toutes les populations mixtes de cette libre et grande Confédération.

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH TASSÉ.

PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE D'HIER

La séance est ouverte à 3 heures.

Après les affaires de routine, M. MONTAGUE, représentant du comté de Haldimand, se lève, au milieu d'applaudissements, pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône.

Après avoir exprimé le regret qu'un autre député n'ait pas été choisi pour remplir cette tâche, il fait allusion à l'absence de l'honorable M. Blake qui, aujoute-il, aurait été heureux, je n'en ai aucun doute, de me féliciter de ma réélection comme représentant de la circonscription électorale de Haldimand (rires).

Je suis convaincu, dit ensuite M. Montague, que c'est avec le plus profond regret que cette chambre, ainsi que toute la population du pays, ont appris que celui qui a représenté Sa Majesté au Canada pendant les quatre dernières années est à la veille de nous quitter. (Ecoutez ! Ecoutez !)

En vous adressant la parole pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône, je dois dire, messieurs, que le marquis de Lansdowne a rempli d'une manière qui lui fait honneur ses hautes fonctions comme gouverneur-général et qu'il s'est acquis le respect et l'affection du peuple canadien (applaudissements). Après avoir succédé à plusieurs gouverneurs illustres, Son Excellence nous quitte en ajoutant son nom à ceux de ces hommes d'Etat anglais éminents qui ont ajouté au prestige de l'empire britannique en ce pays

Connaissant ses qualités administratives comme nous les connaissons, nous sommes certains, M. le Président, que lord Lansdowne fera honneur à la haute charge que le gouvernement impérial vient de lui confier, et qu'il soit convaincu que nous serons toujours des plus heureux d'apprendre qu'il a été l'objet de nouvelles marques de distinction et qu'il a remporté de nouveaux lauriers (applaudissements).

Le discours du trône ne nous annonce pas que nous aurons à discuter un aussi grand nombre de projets de loi importants qu'à l'ordinaire. On doit féliciter le gouvernement de ce que la situation du pays soit telle aujourd'hui, qu'il faille à peine avoir recours à l'intervention du parlement. Les mesures dont il est question dans le discours du trône ont, sans aucun doute, été préparées par ceux qui sont chargés de l'administration des affaires publiques, et l'on constatera qu'elles ont pour but de servir les intérêts du pays.

Le discours du trône dit qu'un projet de loi concernant le gouvernement des territoires du Nord-Ouest nous sera soumis ; et je presume qu'il s'agit de conférer aux habitants de ces territoires les mêmes droits, quant à la représentation dans un gouvernement local, que ceux dont jouissent les habitants des anciennes provinces.

Le fait que le gouvernement a jugé nécessaire de s'occuper de cette question, démontre que ces territoires ont acquis une importance considérable par leur développement rapide, et qu'avant longtemps on les comptera au nombre des provinces importantes de la Confédération. (Applaudissements.)

On nous annonce aussi des lois concernant les compagnies de chemin de fer. Une commission royale a recueilli des renseignements importants au sujet des règlements des compagnies de chemins de fer et il n'y a aucun doute que le projet de loi qui nous sera soumis résulte du rapport qui a été transmis au gouvernement par cette commission. Nous n'ignorons pas que l'administration des chemins de fer laisse à désirer, ce qui est préjudiciable aux intérêts du pays, et nous devons féliciter le gouvernement de n'avoir pas retardé à prendre des mesures pour remédier à ces inconvénients.

A la dernière session du parlement, nous déplorions que la récolte du blé eut manqué au Manitoba, ce qui privait cette province de la prospérité dont nous aurions voulu la voir jouir ; mais cette année, je suis heureux de féliciter les habitants du Manitoba de l'abondante récolte qu'ils ont eue l'année dernière, qui leur a permis d'expédier sur les marchés des millions de boisseaux de blé de la plus belle qualité. (Applaudissements.) Ce n'est qu'aujourd'hui que nous commençons à comprendre l'importance des ressources que possèdent Manitoba et les territoires du Nord-Ouest. L'abondance des dernières moissons démontre que ces territoires deviendront l'une des provinces agricoles les plus importantes de la Confédération.

Tout ce que je regrette c'est que la population de ces territoires ne soit pas assez considérable ; les efforts que nous avons tentés pour diriger les immigrants vers cette partie du pays n'ont pas réussi au gré de nos désirs ; mais nous pouvons compter sur un succès plus marqué à l'avenir. Ici, l'orateur démontre que toutes les nouvelles que l'on a fait circuler au sujet du climat du Nord-Ouest ne sont pas fondées et que le froid s'y fait bien moins sentir que dans le Dakota et les autres parties du Nord-Ouest des Etats-Unis, comme on a pu en juger par ce qui s'est passé là cet hiver. (Ecoutez ! Ecoutez !)

L'un des points les plus importants du discours du trône, c'est celui qui a trait à la question des pêcheries, laquelle intéresse à un si haut degré le Canada ainsi que les Etats-Unis. Cette question nous intéresse particulièrement puisque, en ce pays, nous consacrons $7,000,000 à l'exploitation de nos pêcheries, et que 60,000 pêcheurs canadiens se livrent à cette industrie. La population de ce pays tout entière a approuvé l'attitude que le gouvernement a prise pour défendre nos droits, lors du différend qui s'est élevé entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de cette question des pêcheries (Ecoutez ! Ecoutez).

Le gouvernement se trouvait dans une position difficile ; car, tout en revendiquant nos droits, il devait éviter tout ce qui aurait pu être de nature à rompre les relations amicales qui existent entre les deux pays.

Je suis convaincu que tous les membres de cette Chambre, sans distinction de partis, sont heureux de voir que cette question des pêcheries ait été réglée d'une manière satisfaisante et que nous serons appelés à ratifier un traité qui s'y rattache. Lorsque la correspondance et les documents qui ont trait à ce traité auront été soumis au parlement, on verra que les droits du Canada sont sauvegardés et que ce traité règle d'une manière équitable le différend grave qui s'était élevé entre le Canada et les Etats-Unis. (Applaudissements).

Peut-être n'avons-nous pas obtenu tout ce que nous demandions, mais nous ne devions pas y compter ; car, dans une conférence de cette nature il faut s'attendre à faire des concessions de part et d'autre.

Déja on a critiqué ce traité ; mais il faut remarquer qu'en 1871 sir John A. Macdonald fut beaucoup blâmé au sujet d'un traité semblable, et quelques années plus tard ces mêmes personnes qui l'avaient ainsi accusé le vouaient au mépris public parce qu'il n'avait pas voulu obtenir la continuation de ce traité au prix d'une humiliation pour le Canada. (Ecoutez ! écoutez !) Je suis confiant que ce traité établira entre le Canada et les Etats des relations qui seront avantageuses pour les deux pays.

Dans le discours du trône, Son Excellence parle de la prospérité du pays ; en effet, messieurs, si nous comparons la situation actuelle du pays avec celle des autres pays, nous verrons que nous jouissons d'une prospérité remarquable (applaudissements). Le commerce a été florissant l'année dernière ; les industries se développent de jour en jour, et les gages des ouvriers ont augmenté. Dans d'autres payé, la misère se fait sentir, et, en Angleterre, un million d'ouvriers sont sans ouvrage.

M. Montague parle des mesures que le gouvernement a adoptées pour développer le commerce entre le Canada et l'Australie, l'Amérique du Sud, la Chine, le Japon et d'autres pays.

Ensuite, parlant des ressources agricoles du Canada, il démontre, en citant le *Times*, de New-York et le discours du trône, à l'ouverture du parlement impérial, qu'en ce pays, les cultivateurs vivent plus à l'aise qu'aux Etats-Unis et en Angleterre. Il cite encore, à l'appui de ce qu'il vient de dire, plusieurs rapports officiels et statistiques. Il démontre aussi que le crédit du Canada a augmenté et qu'aujourd'hui il est coté après celui des Indes, qui est garanti par le gouvernement impérial.

M. Montague termine en termes éloquents, rappelant au peuple canadien qu'il ne doit pas oublier qu'il habite un pays important et prospère, qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique (Applaudissements prolongés.)

M. JONCAS, député de Gaspé, prend la parole en français, et appuie l'adresse.

Après avoir parlé des mesures dont il est question dans le discours du trône, il démontre que la prospérité du Canada va toujours croissant.

Il est convaincu que le traité concernant la question des pêcheries sera avantageux pour le Canada et, comme le représentant d'un comté qui s'occupe beaucoup de l'exploitation des pêcheries, il est très satisfait de voir qu'on en soit arrivé à régler cette question d'une manière satisfaisante (Applaudissements.)

L'honorable M. LAURIER regrette l'absence de M. Blake, vu, surtout, que ses conseils auraient été utiles lors de la discussion des mesures importantes qui seront soumises au parlement.

Il félicite les deux députés qui ont proposé l'adresse en réponse au discours du trône et, comme eux, fait l'éloge du marquis de Lansdowne.

Le discours du trône nous promet diverses mesures, dont plusieurs seraient favorables aux intérêts du pays, mais je doute que quelques-unes de ces mesures deviennent lois.

Quant au traité des pêcheries, je crois qu'il n'est pas opportun de discuter cette question maintenant.

Sir John A. MACDONALD—Ecoutez ! Ecoutez !

M. LAURIER, continuant : Je n'exprimerai aucune opinion à ce sujet maintenant. Le discours du trône dit que le traité sera avantageux pour les deux pays ; j'aime à le croire, mais je suis porté à en douter si j'en juge par la conduite passée du gouvernement. Je n'en dirai pas plus long sur ce sujet aujourd'hui.

L'honorable député nie que le pays soit prospère, comme l'affirment les orateurs ministériels et dit que le tarif actuel est très nuisible aux intérêts du pays. Il prétend que la construction du chemin de fer canadien du Pacifique a augmenté le fardeau des taxes et que ce chemin exerce un monopole dont souffre, en particulier, la province de Manitoba.

Sir John A. MACDONALD, en se levant pour prendre la parole, est salué par des applaudissements prolongés.

Il félicite le chef de l'opposition d'avoir declaré qu'il ne proposerait pas d'amendements à l'adresse, ce qui le dispensera, lui, (sir John) de faire un long discours.

Il félicite aussi le député de Québec-Est de la position qu'il occupe aujourd'hui et de l'habileté qu'il a deployée dans le discours qu'il vient de prononcer.

Comme les orateurs qui l'ont précédé, sir John parle en termes élogieux de Son Excellence le gouverneur général, qui a toujours eu à cœur les intérêts du pays.

Le premier ministre répond ensuite aux observations que le chef de l'opposition a faites au sujet du département du commerce et explique pourquoi ce département n'a pas encore été organisé.

Il y a dans l'Acte une clause qui décrète que cette loi sera mise en vigueur par proclamation du gouverneur général. Bien que nous n'ayons pas de ministre du commerce, je ferai remarquer que tout ce qui se rattache au commerce est si bien dirigé, qu'il n'a pas été jugé nécessaire de nommer ce ministre. D'ailleurs, nous n'avons reçu d'aucune chambre de commerce de requête nous demandant de mettre cette loi en vigueur. (Ecoutez ! Ecoutez !)

L'honorable chef de l'opposition exprime l'opinion que la loi électorale devrait être amendé : j'en conviens. En conséquence, lorsque ce bill sera soumis à la Chambre, j'espère que l'honorable député nous prêtera son concours, et qu'il saura, comme chef de la gauche, jouer le rôle de patriote. (Rires.)

Parlant de l'Acte concernant la franchise électorale, l'honorable député a exprimé l'espoir que cette loi serait abrogée en 1889 ; oui, s'il est alors au pouvoir, mais j'en doute. (Rires.)

Il sera plus facile de discuter la question des pêcheries lorsque tous les documents qui se rattachent à cette question seront produits ; mais, pour des raisons que l'honorable chef de la gauche appréciera, je n'en ai aucun doute, il faudra régler de quelle manière les débats seront conduits et j'aurai probablement une entrevue avec l'honorable député à ce sujet.

L'honorable premier ministre parle encore longuement et termine au milieu d'applaudissements.

Après quelques observations de sir Richard Cartwright et de l'honorable Peter Mitchell, l'adresse est adoptée.

Puis la chambre s'ajourne à lundi.

AU TEMISKAMING

PAR

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

Voitures de Place

DE PREMIERE CLASSE

COMMUNICATION TELEPHONIQUE EN TOUT TEMPS

226 rue Saint-Patrice, Ottawa

GUSTAVE RICARD

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs ; aussi propriétaire de

"L'HOTEL RICHELIEU"

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex.

CHENIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

ENTRE

Montreal et Ottawa

ET

OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elg comme suit :

TRAIN EPPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc à Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montréal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a. m. et 4.35 p. m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK *VIA* ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant à cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.49 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.

E. J. CHAMBERLIN, Surintendant Génér

PERCY R. TODD, Agent général des Passagers.

Chemin de Fer du Pacifique

TABLE HORAIRE

Les convois quittent la gare UNION suit :—

4.30 A. M. 8.25 " 4.30 P. M.	Pour MONTREAL TROIS RIVIERES, QUEBEC, SAINT-JEAN, HALIFAX et tous les points à l'Est.
11.30 A. M. 11.00 P. M.	Pour KINGSTON, PETERBORO, TORONTO, DETROIT, BUFFALO, BAY CITY, CHICAGO et tous les autres points à l'Est.
3.30 P. M. 12.01 MINUIT	Express local pour ALMONTE, BUCKINGHAM, ARNPRIOR, RENFREW PEMBROKE, CHALK RIVER et autres.
12.01 MINUIT	Pour PORT ARTHUR, WINNIPEG, VICTORIA, VANCOUVER, et tous les points sur la côte nord-ouest du Pacifique.
7.00 A. M. 3.15 P. M.	Pour PRESCOTT, NEW YORK et tous les points dans l'Etat de New-York.

Billets d'entier parcours, tables horaires, cartes et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la Cité **No 42 rue Sparks.**

J. F. PARKER, Agent des Billets et des Passagers de la Cité.

D. McNICOLL, Agent général des Passagers.

LUCIUS TURTLE, Gérant des Passagers.

Chemin de fer Intercolonial

Route de la Malle Royale, des Passagers et du Fret entre le Canada et la Grande-Bretagne, et route directe entre l'Ouest et tous les points du bas du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince Edouard, le Cap-Breton et Terreneuve.

Des nouveaux et élégants chars palais gréés de buffet et chars-dortoirs font partie de chaque train-express.

Les passagers qui s'en vont en Angleterre ou sur le continent européen, en partant de Montréal par le train du soir le jeudi, peuvent prendre le paquebot de la malle chaque Samedi avant-midi à Halifax.

Les expéditeurs de grains et de marchandises trouveront au port d'Halifax des élévateurs de première classe, des maisons d'entrepôt et toutes les commodités désirables pour l'embarquement de leurs effets.

Depuis des années, l'expérience a démontré que l'Intercolonial et les lignes de paquebots qui font le service entre Halifax et Londres, Liverpool et Glasgow, aller et retour, constituent la voie la plus rapide entre le Canada et l'Angleterre pour le transport du fret.

Toutes informations relatives aux taux de transport de fret et de passagers peuvent être obtenues en s'adressant à

E. KING, agent de billets, 27, rue Sparks, Ottawa.

ROBERT B. MOODIE, agent pour les passagers et le fret de l'Ouest, 93 édifice Rossin, rue York, Toronto.

D. POTTINGER, Surintendant-Général.

Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N. B., 22 Nov. 1887. 1a

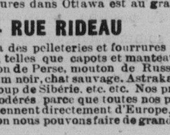

PELLETERIES, FOURRURES

L'assortiment le plus considérable de pelleteries et de fourrures dans Ottawa est au grand magasin

114 RUE RIDEAU

On y trouvera des pelleteries et fourrures de toutes espèces, telles que capots et manteaux en seal, mouton de Perse, mouton de Russie, Bokera, opposum noir, chat sauvage, Astrakan, chien de mer, loup de Sibérie, etc. etc. Nos prix sont les plus modérés parce que toutes nos pelleteries nous viennent directement d'Europe, et pour cette raison nous pouvons faire de grandes réductions.

Traines sauvages et souliers mous à très bas prix.

J. COTE

114—RUE RIDEAU—114

Fourrures teintes et réparées.

HENRY WATTERS

CHIMISTE ET PHARMACIEN

Coin des rues Sparks et Bank.

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D. LE DIXIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

MERCREDI, 21 MARS 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent. Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

DEMANDE DE BILLETS

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

.... billets de 1re série à $1.00,

.... billets de 2me série à 25 cts.

La somme de $.......... est ci-jointe.

ADRESSE

Nom ....

Rue .... No ....

ou Boite du Bureau de Poste No ....

Localité ....

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

Manufacture de Voitures

—ROYAL—

SOLOMON LEVEILLE, PROP.

Je désire informer le public que je viens de faire l'acquisition du poste d'affaires de S. D. THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures legères, Sulkeys, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines où j'ai puisé de grandes connaissances dans mon état, je suis en mesure de garantir entière satisfaction. Mes ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous ma direction ; les matériaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et mes prix très bas.

Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que je mets en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est **PATINS !**

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 18

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, E

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE

Edifice Howe, rue Rideau, et 393 rue Cumberland.

G. PHILBERT

IMPORTATEUR

DE

TAPISSERIES

AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa

PEINTURE,
TAPISSERIES,
PEINTURES PREPAREE
HUILE,
MASTIC
PINCEAUX,
VITRES, et

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commercia les de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS : —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

— POUR LA —

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et de Roses et Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75 RUE SPARKS

Prescriptions pour médecins et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique 1-2-88

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Réparer vos Balances — OU — Inspecter vos Poids allez chez le soussigné

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.

Cheques et Billets en cuivre et en acier.

Presses à Sceaux et Memorials.

Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc.

Etampes en Acier.

PRITCHARD & ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

No 175 RUE SPARKS